

# CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

#### Session ordinaire 2014-2015

TB/PR P.V. IR 05

# Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

## Procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2014

## Ordre du jour :

- Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015
  - Rapporteur : Monsieur Franz Fayot
  - Echange de vues avec Monsieur le Premier Ministre au sujet des volets du budget de l'Etat pour l'année 2015 concernant la commission

\*

### Présents:

Mme Diane Adehm remplaçant M. Gilles Roth, Mme Simone Beissel, M. Alex Bodry, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Léon Gloden, Mme Cécile Hemmen, Mme Viviane Loschetter remplaçant M. Claude Adam, M. Paul-Henri Meyers, Mme Octavie Modert, Mme Lydie Polfer, M. Claude Wiseler

- M. Xavier Bettel, Premier ministre, ministre d'Etat
- M. Marc Colas, du Ministère d'Etat

Mme Tania Braas, de l'Administration parlementaire

\*

<u>Présidence</u>: M. Alex Bodry, Président de la Commission

\*

# 6720 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015

M. le Premier ministre, ministre d'Etat présente succinctement les volets du budget de l'Etat pour l'année 2015 concernant la commission. Pour le détail, il est prié de se référer au document ci-joint.

D'emblée, l'intervenant souligne que le budget du ministère d'Etat, dont les frais de personnel représentent un quart du budget, se caractérise par sa spécificité, en ce qu'il inclut également des dépenses engagées pour d'autres institutions, telles que la Chambre des Députés, la Maison du Grand-Duc, le Conseil d'Etat, la Cour des comptes etc..

En ce qui concerne la Maison du Grand-Duc, il est souligné que les affirmations selon lesquelles la famille grand-ducale ne ferait pas d'économies sont fausses. En effet, en 2014 son budget a connu une réduction de 11,9 pour cent. Une légère augmentation des crédits accordés à la famille grand-ducale en 2015 est due aux frais de personnel du Grand-Duc sur lesquels on ne peut pas faire des économies (indice etc.).

L'orateur relève deux crédits budgétaires qui accusent une progression exceptionnelle, à savoir :

- L'article 00.4.12.380 : le Réseau national intégré de radiocommunication pour les services de sécurité et de secours luxembourgeois (RENITA) sera mis en service en 2015.
- La section 00.6 Haut-Commissariat à la Protection Nationale : l'augmentation des crédits en faveur du Haut-Commissariat à la Protection Nationale (HCPN) est due, notamment au fait que le budget relatif à la cybersécurité, en particulier du Computer Emergency Response Team (CERT), est comptabilisé sous le budget du HCPN.

La dotation dans l'intérêt de l'établissement public « Fonds national de soutien à la production audiovisuelle » (FONSPA) diminue de 40.000.000 à 33.333.000 d'euros (article 00.8.41.012). En fait, la dotation du FONSPA, qui est de 100 millions d'euros sur 3 années, est modifiée, de sorte qu'il se voit désormais attribuer à trois reprises 33.333.000 d'euros.

Il est rappelé que le Gouvernement entend réformer le Mémorial, en supprimant la version papier du Mémorial C. C'est la raison pour laquelle ces crédits ont été réduits en 2014. Cependant, l'Etat est confronté à un problème juridique : il risquera d'être attrait en justice par l'imprimerie Legitech chargée, entre autres, de l'impression du Mémorial, pour rupture anticipée du contrat conclu avec celle-ci jusqu'à 2016. En effet, elle prétend que le contrat en question englobe l'impression du Mémorial C. Le ministère d'Etat a donc décidé de continuer l'impression du Mémorial C jusqu'en 2016, ce qui explique l'augmentation de 2,9 millions d'euros des crédits de l'article 00.4.12.131.

A noter que les traitements des ministres des cultes (article 00.7.11.000) ne subissent pas de réduction notable. Cela s'explique par le fait que des négociations sur les futures relations financières avec l'Etat sont en cours. M. le Premier ministre, ministre d'Etat déclare qu'il entend informer la commission du résultat de ces pourparlers avant qu'ils ne soient rendus publics.

Suite à cet exposé, la commission procède à un échange de vues, duquel il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

• En réponse à une question relative aux dépenses pour distinctions honorifiques (« Gielchen ») soulevée par un représentant du groupe politique CSV, M. le Premier ministre, ministre d'Etat explique qu'une commission en charge de l'attribution des distinctions honorifiques et se composant de trois membres (Mme Eliette Bauler, MM. Henri Grethen et Lucien Weiler) vient d'être créée. Elle est en train d'élaborer un règlement visant à instaurer un certain rééquilibrage du système (rapprochement à moyen terme entre le secteur public et privé). Les demandes de remise de distinctions honorifiques adressées au Premier ministre, ministre d'Etat seront à l'avenir transmises pour avis à ladite commission.

L'orateur souligne que depuis son entrée en fonction, les ambassadeurs qui quittent leurs fonctions au Grand-Duché de Luxembourg reçoivent un « Commandeur » respectivement un « Grand-Officier » pour les doyens au lieu d'une « Grand'Croix » de l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg.

- Face au constat que les frais de contentieux affichent une baisse significative, M. le Premier ministre, ministre d'Etat explique qu'il s'agit d'un crédit non limitatif et sans distinction d'exercice. Le montant de 315.000 euros s'explique par le fait qu'en 2014 les dépenses afférentes se sont élevées à cette somme.
- Quant aux crédits de l'article 00.4.43.000 « Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes », il est souligné que les crédits de 2013 et de 2014 s'expliquent par l'organisation des élections législatives et européennes en 2013 respectivement 2014. Pour l'année 2015, une réduction est toutefois prévue, réduction qui s'explique par la volonté du Gouvernement de réduire les indemnités des présidents des bureaux de vote. Des discussions à ce sujet sont en cours avec les responsables du Syvicol.
- Concernant la mesure 9 (frais avis officiels), des discussions sont en cours avec les éditeurs, étant donné que la transposition intégrale de cette mesure engendrerait des conséquences néfastes pour les journaux suivants : d'Lëtzebuerger Land, le Woxx, Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek et le Journal. En outre, le Tageblatt et le Luxemburger Wort risqueraient de devoir procéder au licenciement de cinq personnes. Afin d'en tenir compte, le Gouvernement a décidé de reporter cette mesure. Des amendements gouvernementaux afférents seront déposés la semaine prochaine. A cet égard, un membre du groupe politique CSV fait remarquer qu'il n'est pas nouveau qu'un changement de la pratique ait des répercussions non négligeables sur la presse écrite.

Nonobstant cette décision, l'objectif du Gouvernement consiste toujours à parvenir à un changement dans la mentalité des gens, c'est-à-dire que la publication des avis officiels par Internet devra finir par trouver une acceptation dans l'opinion publique. M. le Président donne à considérer qu'il faudra distinguer entre les avis officiels qui s'adressent au grand public et ceux qui s'adressent aux entreprises. En ce qui concerne les premiers, le *statu quo* devrait être maintenu (publication par le biais de la presse écrite), tandis que pour les autres, ils devraient être publiés sur un site Internet centralisé.

- Le budget de la presse écrite augmente de 7 millions d'euros en 2014 à 7.420.000 d'euros en 2015, ce qui s'explique par l'augmentation des paramètres sociaux (article 00.8.31.050).
- La réduction des crédits de 519.716 euros à l'article 00.7.11.000 est due à la vacance de postes.
- En réponse à différentes questions soulevées par une représentante du groupe politique CSV, M. le Premier ministre, ministre d'Etat fournit les explications suivantes :
  - Une distinction doit être faite entre le CERT Gouvernemental et le CERT National (Computer Incident Response Center Luxembourg (CIRCL)). Il est souligné qu'il faudra aspirer à une collaboration entre ces deux instances. La comptabilisation de la cybersécurité sous le budget du HCPN s'explique par le fait que la loi organique de celui-ci lui attribue la mission de protection

des infrastructures critiques, ce qui est un élément essentiel de la cybersécurité.

- En ce qui concerne la mesure 6, il convient de noter qu'elle n'est pas tributaire du départ en retraite du directeur du Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance et sur l'Enrôlement forcé. Il est en fait du souhait du Gouvernement de regrouper toutes les associations du souvenir en un seul « Comité du souvenir », lui permettant ainsi d'avoir un seul interlocuteur dans ce domaine. A l'avenir, un seul jour de commémoration (destiné à se souvenir des victimes de guerres) sera prévu, suivi le soir même d'une cérémonie civile. A noter que la communauté juive sera intégrée dans l'implémentation de cette mesure.
- Quant à l'article 00.4.12.012, M. le Premier ministre, ministre d'Etat n'est à ce stade pas en mesure de chiffrer les frais en relation avec la présidence du Conseil de l'Union européenne, vu que le montant exact est tributaire du nombre de réunions qui se dérouleront au Grand-Duché de Luxembourg.
- Le « n.d. » inscrit à l'endroit de la mesure 1 s'explique, d'une part, par le fait que les économies réalisées par cette mesure seront compensées par les pertes de recettes qu'elle engendrera. D'autre part, le chiffrage des économies des mesures connexes envisagées par le Gouvernement n'est pas encore connu. Il est prévu de confier les fonctions de la veille juridique et de l'analyse juridique aux deux juristes du Service Central de Législation (SCL) et les économies budgétaires y liées se chiffreront probablement entre 100.000 et 150.000 euros.
- La question de savoir pour quelles raisons les crédits de l'article 00.4.12.360 « Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums » augmentent, tandis que la mesure 7 prévoit une limitation des frais d'élections et de référendums, est restée sans réponse.
  Il est souligné que les deux millions d'euros inscrits en 2014 à l'article 00.4.43.000 « Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes » ont été prévus par le premier jet de budget 2014 élaboré par le Gouvernement précédent en vue des élections législatives qui auraient dû se dérouler en 2014. Ils ont été repris par le nouveau Gouvernement en vue des élections européennes qui se sont déroulées le 25 mai dernier, et la réduction pour 2015 a été calculée sur cette base.

La Secrétaire-administrateur, Tania Braas Le Président, Alex Bodry

Annexe : - Extraits du projet de loi 6720 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015

Pendant la **phase d'élaboration**, sous la responsabilité des ministres respectifs, 15 groupes de travail et de nombreux sous-groupes ont analysé l'ensemble du périmètre public. En plus de ces quinze groupes thématiques (chacun sous l'égide d'un ministre donné) quatre groupes transversaux ont été mis en place en matière des ressources humaines, des achats de biens et de services, des investissements et des simplifications administratives. Le groupe de travail « simplifications » a travaillé en étroite coopération avec les responsables de la plateforme interministérielle de réforme et de simplification.

Les questions-clé suivantes ont aidé lors de l'élaboration des propositions de gains :

Que faisons-nous? Quels sont les objectifs de nos politiques publiques? Quels services assurent-telles? Quels sont les bénéficiaires visés et leurs caractéristiques?

Quels sont les besoins et les attentes collectives? Cette politique sert-elle toujours l'intérêt public? Les services répondent-ils aux besoins? Quelles sont les attentes?

Faut-il continuer à faire de la sorte? Faut-il maintenir cette politique? Faut-il revoir les objectifs? Comment adapter les outils de la politique publique?

Qui doit le faire? La politique peut-elle être assurée plus efficacement par d'autres acteurs ou sous d'autres formes?

Comment faire mieux et moins cher? Comment simplifier les structures et les procédures? Quelles évolutions permettent d'optimiser les moyens de cette politique?

Qui doit payer? Le financement de cette politique par l'Etat est-il justifié? Quels co-financements sont envisageables?

Quels scénarios de transformation? Quels scénarios d'évolution pour obtenir une politique plus efficace et moins coûteuse?

Du 20 mai au 6 juin 2014 les responsables des groupes ont présenté des propositions chiffrées au Ministre des Finances en vue de préparer la soumission des propositions au Conseil de Gouvernement pour le 15 juin 2014.

Le pilotage transversal a été assuré par un Secrétariat permanent, composé de membres du Ministère des Finances, de la Direction du contrôle financier et de l'Inspection Générale des Finances.

La **phase de décision** a été démarrée le 16 juin par une première session du Conseil de Gouvernement dédiée à une analyse des propositions soumises.

Depuis, le Gouvernement s'est penché à plusieurs reprises sur ces propositions, pour les évaluer et adapter le cas échéant. Les mesures retenues, faisant partie intégrante du « paquet pour l'avenir » (« Zukunflspak »), sont présentées en détail en annexe.

L'incidence budgétaire des mesures retenues sur les recettes et les dépenses de l'Administration centrale et de la Sécurité sociale se résume de la façon suivante :

#### Tableau 3:

(en	mil	liere	d'euro	10)
1011	11111	Heis	u cure	151

		2015	2016	2017	2018
D	Ministère d'Etat	1.305	1.445	1.067	1.752
	Ministère des Affaires étrangères et européennes	1.616	1.718	1.857	1.936
	MAE Direction de la Défense	-2.237	995	2.180	2.609
	MAE Direction de la Coopération et de l'action humanitaire	0	3.243	3.477	3.848
	Ministère de la Culture	3.760	6.080	6.230	6.280
	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	1.344	1.838	1.890	2.238
	Ministère des Finances	13.559	36.401	41.426	41.243

(en milliers d'euros)

(en milli				
	2015	2016	2017	2018
Ministère de l'Economie	10.393	11.195	11.165	11.725
Ministère de la Sécurité Intérieure	2.028	1.979	2.132	2.517
Ministère de la Justice	961	1.033	1.169	1.444
administrative	7.129	7.216	7.216	7.216
Ministère de l'Intérieur	22.954	39.770	39.511	40.249
Jeunesse	2.491	30.458	32.953	33.214
Ministère de la Famille, de l'Intégration et de la Grande Région	44.476	83.078	96.110	108.330
Ministère des Sports	89	434	444	449
Ministère de la Santé	1.638	3.393	10.083	8.683
Ministère du Logement	6.596	8.233	7.511	5.847
Ministère du Travail	6.732	37.212	55.522	67.642
Ministère de la Sécurité sociale	6.755	8.779	12.671	15.686
des Consommateurs	1.516	3.879	4.316	4.524
Ministère du Développement durable et des Infrastructures	12.670	18.020	25.220	29.720
MDDI – Département de l'Environnement	275	4.488	5.303	16.636
Ministère de l'Egalité des Chances	0	147	252	264
Total Administration centrale	146.051	311.034	369.704	414.051
Total Sécurité Sociale	45.632	58.169	82.007	95.529
Total des mesures retenues de la révision des dépenses	191.683	369.203	451.711	509.580

(suivant SEC2010 et suivant la loi sur la comptabilité de l'Etat)

Dès les premières décisions prises, les ministres responsables des mesures retenues ont démarré la phase d'implémentation et lancé la rédaction des textes législatifs correspondants, qui font partie du présent projet de loi, ainsi que du projet de loi relative à la mise en œuvre du paquet pour l'avenir (« Zukunftspak »).

Cette révision des dépenses a été réalisée en parallèle avec la procédure classique d'élaboration du projet de loi budgétaire qui s'est basée, à l'instar des années précédentes sur

- la lettre circulaire budgétaire du Ministre des Finances,
- les propositions budgétaires des départements,
- l'analyse et les examens contradictoires par l'Inspection Générale des Finances (IGF),
- les réunions bilatérales ministérielles,
- et les décisions prises par le Conseil de Gouvernement.

#### b) La loi du 12 juillet 2014 relative à la coordination et à la gouvernance des finances publiques

Ainsi qu'il est expliqué en détail dans l'exposé des motifs qui accompagnait le projet de loi, celle-ci a pour objectif de renforcer le cadre légal luxembourgeois dans le domaine des finances publiques et de mettre en place à cet effet les instruments suivants:

- la règle budgétaire du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire
- la fixation d'un objectif à moyen terme et d'une trajectoire permettant d'atteindre celui-ci,
- le mécanisme de correction qui est déclenché automatiquement lorsqu'un Etat signataire s'écarte de manière importante de son objectif budgétaire;
- la désignation d'une institution nationale qui est chargée de la vérification du respect des règles budgétaires européennes et de l'application du mécanisme de correction automatique;
- un cadre budgétaire à moyen terme, crédible et efficace, comprenant une programmation budgétaire à trois ans au moins;

# C. Le Commentaire du budget des dépenses

00 et 30 - Ministère d'Etat

	2013	2014	2015
	Compte	Budget	Projet de budget
Section 00.0 - Maison du Grand-Duc	9 399 724	9 412 577	9 809 803
Section 00.1 - Chambre des députés	33 457 421	35 257 921	33 649 709
Section 00.2 - Cour des comptes	3 993 682	4 183 139	4 482 733
Section 00.3 - Conseil d'Etat	3 402 718	3 492 520	3 601 280
Section 00.4 - Gouvernement	36 551 881	35 462 828	43 964 898
Section 00.5 - Conseil économique et social	953 593	953 031	991 623
Section 00.6 - Haut-Commissariat à la Protection Nationale	65 265	80 000	326 560
Section 00.7 - Cultes	23 811 228	24 657 215	24 138 099
Section 00.8 - Médias et Communications	55 544 798	56 191 540	50 708 046
Section 00.9 - Commission consultative des Droits de l'Homme du			
Grand-Duché de Luxembourg	188 431	264 690	282 859
Total des dépenses courantes	167 368 741	169 955 461	171 955 610
Section 30.4 - Gouvernement	228 130	14 438 000	17 184 860
Section 30.5 - Conseil économique et social	49 410	6 000	6 000
Section 30.6 - Haut-Commissariat à la Protection Nationale	16 907	13 000	13 250
Section 30.7 - Cultes	46 257	100	100
Section 30.8 - Médias et communications	3 389 533	17 900	17 700
Section 110.9 - Commission consultative des Droits de l'Homme du			
Grand-Duché de Luxembourg	1 148	1 500	1 500
Total des dépenses en capital	3 731 385	14 476 500	17 223 410
Total général	171 100 126	184 431 961	189 179 020

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Conformément à la circulaire budgétaire du 6 mai 2014, les dépenses du Ministère d'État ont été soumises à une révision approfondie. Dans le cadre de la démarche initiée par le Gouvernement et visant la mise en place du « Budget d'une Nouvelle Génération », toute une série de mesures visant à augmenter l'efficacité de la dépense publique ont été prises. Ces mesures ont notamment permis de limiter la progression des principales catégories de dépenses de la rubrique « consommation intermédiaire » à un strict minimum.

Au niveau de la section 00.4-Gouvernement, le renouvellement du réseau de communications intégré et unique pour les besoins de divers services publics (articles 00.4.12.380 et 30.4.74.020) sera poursuivi. Le coût principal résulte des frais de mise en place du réseau. À cela s'ajoutent les frais pour le matériel et pour l'équipement en terminaux, ainsi que les frais de fonctionnement.

Les crédits des articles 00.4.12.360 « Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums », 00.4.43.000 « Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes » sont destinés à couvrir les frais en relation avec l'organisation du référendum planifié pour 2015.

Les articles nouveaux 00.4.12.390 et 30.4.74.315 sont réservés au financement de « Digital Lëtzebuerg » qui est une initiative transversale du gouvernement coordonnée par le Premier ministre de concert avec le Vice-Premier-ministre et le ministre des Finances. Ces crédits seront ajustés en fonction des projets validés par les trois ministres chargés de la coordination.

Dans le contexte des efforts entrepris pour organiser de façon plus efficace et plus efficiente les services de l'État, le Centre de Communications du Gouvernement a été intégré au Centre des Technologies de l'Information de l'État. La section 00.6, qui lui était réservée a été attribuée au Haut-Commissariat à la Protection Nationale dont les crédits ne figureront dès lors plus dans la section 00.4.-Gouvernement. Les crédits du Haut-Commissariat à la Protection nationale ont par ailleurs été agencés de façon à lui permettre d'assurer dans les meilleures conditions ses missions en matière de gestion de crises et prochainement dans le domaine de la cyber sécurité.

Au niveau de la section 00.8.-Médias et Communications, les dotations dans l'intérêt des établissements publics « Commission Nationale pour la Protection des Données », « Autorité Luxembourgeoise Indépendante de l'Audiovisuel » et de celui chargé de diffuser des programmes de radio socio-culturels ont été revues à la hausse de façon à permettre aux établissements en question d'accomplir leurs missions importantes dans des conditions appropriées.

Le crédit relatif à la prise en charge des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire par le secteur public a fortement diminué en raison de la décision de l'État de ne participer que partiellement au financement à l'avenir.

En ce qui concerne l'établissement du budget pluriannuel 2015-2018, il a été tenu compte des mesures retenues dans le cadre du « Budget d'une Nouvelle Génération » de façon notamment à limiter l'augmentation des dépenses publiques sur la période en question au strict nécessaire.

01 et 31 - Ministère des Affaires étrangères

	2012	2014	2015
	2013	2014	2015
	Compte	Budget	Projet de budge
Section 01.0 - Dépenses générales	4 732 936	5 062 229	4 162 608
Section 01.1 - Relations internationales - Missions luxembourgoises	/		
à l'étranger	40 235 456	41 817 843	42 361 583
Section 01.2 - Relations internationales - Contributions à des			
organismes internationaux	24 325 465	12 935 002	13 288 460
Section 01.3 - Relations internationales - Relations économiques			
européennes et internationales et autres actions /	2 150 970	2 145 000	1 445 000
Section 01.4 - Immigration	4 387 969	5 753 722	6 672 928
Section 01.5 - Direction de la Défense	30 437 876	26 294 431	28 536 648
Section 01.6 - Défense nationale	73 093 659	74 419 499	78 774 910
Section 01.7 - Coopération au développement et action hamanitaire	273 289 411	269 630 540	260 288 956
Section 01.9 - Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne	401 601	10 888 873	61 424 100
Total des dépenses courantes	453 055 343	448 947 139	496 955 193
Section 31.0 - Dépenses générales	116 414	84 722	108 960
Section 31.1 - Relations internationales - Missions luxembourgoises			
à l'étranger	1 079 053	942 200	799 200
Section 31.4 - Immigration	5 441	23 000	15 000
Section 31.5 - Direction de la Défense	39 164 977	17 797 480	36 871 023
Section 31.6 - Défense nationale	1 166 313	1 219 830	852 106
Section 31.7 - Coopération au développement et action humanitaire	60 897	64 650	30 700
Section 31.9 - Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne	12 600	100 000	100 000
Total des dépenses en capital	41 605 695	20 231 882	38 776 989
Total général	494 661 038	469 179 021	535 732 182

Note Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

35 00.0 - Maison du Grand-Duc Code Article 2013 2014 2015 (Code Libellé fonct. Compte Projet de Budget voté écon.) provisoire Budget 00 — MINISTERE D'ETAT Section 00.0 - Maison du Grand-Duc 10.000 01.10 Liste civile. (10.00)(Crédit non limitatif)..... 1.131.882 1.160.157 1.174.569 10.001 01.10 Frais du personnel attaché à la fonction de Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)..... (10.00)4.959.659 5.031.584 5.361.756 10.002 01.10 Frais de représentation du Chef de l'Etat..... 678.043 694.980 703.614 (10.00)10.003 01.10 Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier ..... (10.00)151.553 155.339 157.269 10.004 01.10 Frais du personnel attaché à la fonction d'ancien Chef de l'Etat. (10.00)(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)..... 1.363.906 1.377.136 1.353.040 10.005 01.10 Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc (10.00)235.373 239.379 241.421 Jean ..... 10.007 01.10 Frais de fonctionnement et dépenses courantes ..... 686,800 605.000 615.280 (10.00)11.000 01.10 Traitements des fonctionnaires ...... 192.508 173.098 178.758 (11.00)Détail: 1) Rémunérations de base ...... 170,773 3) Charges sociales patronales 6.578 4) Allocations de repas 1.407 178.758 Total de la section 00.0..... 9.399.724 9.412.577 9.809.803 Section 00.1 — Chambre des Députés 01.10 Chambre des Députés ..... 10.000 32.210.471 32.210.471 32.210.471 (10.00)10.001 01.10 (10.00)(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)..... 1.246.950 1.322.450 1.439.238 00.1 — Chambre des Députés

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2013 Compte provisoire	2014 Budget voté	2015 Projet de Budget
10.002 (33.00)	01.10	Remboursement partiel des frais des campagnes électorales aux partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.725.000	
		Total de la section 00.1	33.457.421	35.257.921	33.649.709
		Section 00.2 — Cour des Comptes			
10.000 (10.00)	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes. (Crédit non limitatif)	3.993.682	4.183.139	4.482.733
		Total de la section 00.2	3.993.682	4.183.139	4.482.733
		Section 00.3 — Conseil d'Etat			
10.000 (10.00)	13.90	Dotation au profit du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif)	1.978.673	1.980.243	2.003.185
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires	1.075.432	1.137.669	1.211.166
		Détail:       1.138.834         1) Rémunérations de base       1.138.834         3) Charges sociales patronales       58.965         4) Allocations de repas       13.367         Total       1.211.166			
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	287.017	310.136	324.423
		Détail:       269.939         1) Rémunérations de base       269.939         2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération       10.690         3) Charges sociales patronales       38.166         4) Allocations de repas       5.628         Total       324.423			
11.020 (11.11)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		2.000	1.992
		<u>Détail</u> :  B – Etudiants  1) Rémunérations de base			
11.030 (11.00)	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	61.596	62.372	60.414
		Détail:  1) Rémunérations de base			

00.3 — Conseil d'Etat

3) Charges sociales patronales 7.233  Total 60.414  Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire 100  Détail: 1) Rémunérations de base 100  Total de la section 00.3 Section 00.4 — Gouvernement  Traitements des fonctionnaires 100  Détail:	3.402.718	100 3.492.520	3.601.280
Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire  Détail:  1) Rémunérations de base			
Détail:  1) Rémunérations de base			
1) Rémunérations de base		3.492.520	3.601.280
Total de la section 00.3		3.492.520	3.601.280
Section 00.4 — Gouvernement  Traitements des fonctionnaires		3.492.520	3.601.280
Traitements des fonctionnaires	10.902.798		
	10.902.798		
Détail:		13.194.219	14.363.017
1) Rémunérations de base       13.662.687         3) Charges sociales patronales       576.866         4) Allocations de repas       123.464			
Total			
Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	185.553	208.000	200.000
Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.938	2.700	2.700
Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice)	31.480	30.000	30.000
Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement et autres			
administrations). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	196.154	243.000	200.000
Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	755.021	900.000	922.500
Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	5.986	6.300	9.300
Service Information et Presse: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.652	3.000	_
Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	20.905	15.000	
Service central de législation: frais de bureau	2.276	2.800	_
Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	741.931	666.000	700.000
	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice)	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice)	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice)

00.4 — Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2013 Compte provisoire	2014 Budget voté	2015 Projet de Budget
12.070 (12.12)	01.10	Service information et presse : frais d'entretien d'équipements informatiques et audiovisuels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	48.231	75.000	65.000
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)	79.093	77.500	79.593
		Détail:       1) Nettoyage       12.324         2) Eau, gaz, électricité, taxes       65.215         9) Divers       2.054			
10.445		Total			
12.110 (12.30)	01.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.616.010	315.000	315.000
12.120 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	39.542	216.000	216.000
12.125 (12.30)	01.10	Service information et presse : frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	241.127	225.000	237.000
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication de communiqués officiels. (Crédit non limitatif)	967.252	900.000	900.000
12.131 (12.16)	01.10	Frais de publication du Mémorial, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu; dépenses diverses.  (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.764.425	5.000.000	7.900.000
12.170 (12.30)	01.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur; dépenses diverses	810	900	_
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	_	_	18.725
		Détail:       17.800         1204 Frais de bureau	72		
12.300 (11.00)	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement. (Crédit non limitatif)	518.724	701.000	724.470
12.305 (12.30)	01.10	Frais en relation avec l'organisation de conférences, de colloques, de séminaires nationaux et internationaux à Luxembourg.			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	_	100.000	100.000

00.4 — Gouvernement

00.4 — Gouvernement							
Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2013 Compte provisoire	2014 Budget voté	2015 Projet de Budget		
12.321 (12.30)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.586.899	1.600.000	1.640.000		
12.330 (12.30)	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300.065	230.000	230.000		
12.340 (12.30)	01.10	Service information et presse: journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation; promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg; frais d'études et dépenses diverses.  (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	504.255	500.000	500.000		
12.341 (12.30)	01.30	Service information et presse : frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations	123.403	150.000	130.000		
12.343 (12.30)	03.60	Service de renseignements: frais de fonctionnement; frais d'installation et autres	612.000	525.000	525.000		
12.344 (12.30)	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance et Comité Directeur pour le Souvenir de la Résistance: dépenses diverses	15.107	16.200	16.200		
12.346 (12.30)	12.60	Service information et presse: frais de développement de réseaux électroniques d'information	205.510	101.000	95.000		
12.347 (12.30)	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé et Comité Directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé: dépenses diverses.  (Crédit sans distinction d'exercice)	33.954	30.600	30.600		
12.350 (12.30)	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	117.581	45.000	45.000		
12.360 (12.30)	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	102.001	200.000	600.000		
12.380 (12.12)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques; redevances; entretien et réparation des équipements radio-électriques; consommation; frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.404.506	3.100.000	7.715.022		
12.385 (12.30)	13.90	Computer Emergency Response Team: frais de mise en oeuvre et d'exploitation des opérations de prévention et de prise en charge de la lutte contre la cybercriminalité.  (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	497.860	480.000	520.000		
12.390 (12.30)	13.90	Dépenses en relation avec l'élaboration et la mise en oeuvre du plan gouvernemental "Digital Lëtzebuerg".  (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	_	_	900.000		

00.4 — Gouvernement

00.4 —	Gouvern	ement			
Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2013 Compte provisoire	2014 Budget voté	2015 Projet de Budget
33.002 (33.00)	08.50	Participation à la mise en place d'un réseau national de maisons de la laïcité. (Crédit non limitatif)		100	100
<b>3</b> 3.005 (33.00)	01.10	Financement des partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.556.566	2.565.000	2.603.595
33.010 (33.00)	08.40	Subsides aux organisations professionnelles de la presse	93.463	93.463	_
33.013 (33.00)	01.10	Subventions dans l'intérêt de la réalisation d'études et de recherches dans le domaine de la coopération européenne et internationale	455.000	409.500	
34.040 (34.40)	01.10	Dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	180.431	200.000	200.000
34.090 (34.40)	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement	8.200	18.000	18.000
35.060 (35.10)	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	58.000	58.000	58.000
43.000 (43.22)	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.554.525	2.000.000	1.100.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement		3.462	
12.512 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	_	_	1.215
12.550 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .	-	2.709	_
12.805 (12.30)	13.90	Achats de biens et services spécifiques			17.550
12.821 (12.13)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses	19.205	253.375	2.474
12.841 (12.30)	01.30	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations	1.442	_	_
12.860 (12.30)	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums	-		31.216
43.500 (43.22)	13.90	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes	_	-	2.621
		Total de la section 00.4	36.551.881	35.462.828	43.964.898

00.5 — Conseil économique et social							
Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2013 Compte provisoire	2014 Budget voté	2015 Projet de Budget		
		Section 00.5 — Conseil économique et social					
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires	408.731	416.259	436.713		
		<u>Détail</u> :					
		1) Rémunérations de base416.6342) Charges sociales patronales15.8584) Allocation de repas4.221					
		Total					
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	230.601	206.422	216.701		
		<u>Détail</u> :					
		1) Rémunérations de base					
		Total					
11.020 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	1.406	1.550	1.594		
		<u>Détail</u> :					
		B – Etudiants 1) Rémunérations de base					
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	5.857	6.000	6.000		
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau	29.880	27.000			
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice)	13.744	15.300	_		
12.060 (12.12)	01.10	Location et entretien des installations de télécommunications	_	500	_		
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	21.809	20.000	22.770		
12.120 (12.30)	01.10	Conseil économique et social: indemnités des membres, frais d'experts et d'études; frais de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	216.707	225.000	230.045		
12.121 (12.30)	01.10	Délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen: indemnités des membres, frais d'experts et d'études, frais de traduction.					
		(Crédit non limitatif)	8.407	10.000	10.000		
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique		1.000	1.000		
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication	10.045	18.000			
			1	l			

00.5 - Conseil économique et social

00.5 —	Conseil e	économique et social			
Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2013 Compte provisoire	2014 Budget voté	2015 Projet de Budget
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)		_	62.300
		Détail:         28.500           1204 Frais de bureau         28.500           1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications         15.300           1206 Location et entretien des installations de télécommuncations         500           1213 Frais de publication         18.000           Total         62.300			
12.310 (12.30)	01.43	Délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de l'UE (CESE) et du Comité économique et social de la Grande Région (CESGR): frais de réunion, frais de secrétariat	1.406	1.500	
35.060 (35.00)	01.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	4.000	4.500	4.500
		Restants d'exercices antérieurs			
35.560 (35.00)	01.10	Contribution à des organismes internationaux	1.000		
		Total de la section 00.5	953.593	953,031	991.623
		Section 00.6 — Haut-Commissariat à la Protection Nationale			
12.120 (12.30)	13.90	Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information: frais d'experts et d'études	_		200.000
12.345 (12.14)	02.00	Frais de fonctionnement; frais de bureau; dépenses diverses	49.396	45.000	91.560
12.356 (12.30)	02.00	Frais de fonctionnement pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.869	35.000	35.000
		Total de la section 00.6	65.265	80.000	326.560
		Section 00.7 — Cultes			
11.000 (11.00)	08.50	Traitements des ministres des cultes  Détail:	23.662.582	24.505.075	23.985.359
		1) CULTE CATHOLIQUE       19.828.092         1) Rémunérations de base       19.828.092         2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération       1.166.065         3) Charges sociales patronales       1.160.486         4) Allocations de repas       317.629			

00.7 - Cultes Article Code 2013 2014 2015 (Code Libellé fonct. Compte Budget voté Projet de écon.) provisoire Budget 2) CULTE PROTESTANT A - EGLISE PROTESTANTE 1) Rémunérations de base..... 326.686 3) Charges sociales patronales..... 18.065 4) Allocations de repas..... 4.221 B – EGLISE PROTESTANTE REFORMEE 1) Rémunérations de base..... 225.929 3) Charges sociales patronales..... 11.386 4) Allocations de repas..... 2.814 3) CULTE ISRAELITE 1) Rémunérations de base...... 392.462 3) Charges sociales patronales ..... 21.978 4) Allocations de repas ..... 5.628 4) CULTE ORTHODOXE 1) Rémunérations de base..... 313.043 3) Charges sociales patronales ..... 17.531 4) Allocations de repas ..... 5.628 5) CULTE ANGLICAN 1) Rémunérations de base..... 156.157 3) Charges sociales patronales ..... 8.745 4) Allocations de repas ..... 2.814 Total..... 23.985.359 12.080 08.50 Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien..... 24.028 25.000 25,000 (12.11)33.010 08.50 Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire ..... (12.12)6.250 6.250 6.250 33.011 08.50 Subsides aux cultes protestants ..... 44.758 44.280 44.880 (33.00)Détail: 1) Eglise protestante du Luxembourg et Eglise protestante européenne à Luxembourg ..... 24.320 Communauté protestante d'Esch-sur-Alzette..... 9.820 3) "English Speaking Church Community" à Luxembourg..... 2.480 "Den Danske Folke Kirke" à Luxembourg..... 2.480 "Nederlandse Protestantse Gemeenschap"..... 2.480 6) Indemnités pour services de tiers..... 3.300 Total..... 44.880 Subsides au culte israélite ..... 33.012 08.50 24.500 24.500 24.500 (33.00)Détail: 1) Communauté israélite de Luxembourg..... 20.780 2) Communauté israélite d'Esch-sur-Alzette..... 3.720 Total..... 24.500 33.013 08.50 Subsides pour activités interconfessionnelles..... 3.000 3.000 (33.00)33.014 08.50 Subsides au culte catholique ..... 41.150 41.150 41.150 (33.00)33.015 08.50 Subsides aux cultes orthodoxes 3.000 3.000 3.000 (33.00)Détail: 1) Eglise orthodoxe hellénique ..... 1.000 2) Eglise orthodoxe roumaine..... 1.000

00.7 —	Cultes				
Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2013 Compte provisoire	2014 Budget voté	2015 Projet de Budget
		3) Eglise orthodoxe serbe			
		Total			
33.016 (33.00)	08.50	Subsides au culte musulman	2.480	2.480	2.480
34.060 (34.40)	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire	2.480	2.480	2.480
		Total de la section 00.7	23.811.228	24.657.215	24.138.099
		Section 00.8 — Médias et Communications			
11.132 (11.12)	08.40	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	54.622	55.400	57.000
11.136 (11.12)	08.40	Conseil national des programmes: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.016	100	_
12.010 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement		100	100
12.011 (12.13)	12.60	Conseil National des programmes: frais de route et de séjour, frais de déménagement	874	100	_
12.012 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	83.398	92.000	110.000
12.013 (12.13)	12.60	Conseil National des programmes: frais de route et de séjour à l'étranger	9.386	100	
12.020 (12.14)	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	827	1.500	1.300
12.040 (12.12)	12.60	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	130	500	500
		<u>Détail</u> :			
40.000		1) Documentation et bibliothèque			
12.080 (12.11)	12.60	Bâtiments; exploitation et entretien	3.393	3.400	3.495
12.120 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	64.717	82.000	225.000
12.125 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	15.959	20.500	21.300
12.191 (12.30)	12.60	Frais de formation professionnelle	145	500	250

<u>— 8.00</u>	Médias e	et Communications			
Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2013 Compte provisoire	2014 Budget voté	2015 Projet de Budget
12.300 (12.15)		Conseil National des programmes: indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de documentation, dépenses diverses.  (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.351	15.900	_
12.345 (12.30)	08.40	Médias et communications : indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses.  (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	474.072	492.090	487.000
12.370 (12.30)	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise. (Crédit sans distinction d'exercice)	263.930	271.500	64.350
31.050 (31.32)	08.40	Promotion de la presse écrite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.132.197	7.000.000	7.420.000
31.052 (33.00)	12.60	Subside à la société BCE (Broadcast Center Europe) pour contribution aux frais d'exploitation en vue d'assurer le maintien des infrastructures essentielles de télévision. (Crédit sans distinction d'exercice)	950.000	950.000	950.000
33.012 (33.00)	08.40	Médias et communications: subsides à des associations	4.000	5.000	98.463
35.030 (35.40)	12.60	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.999	5.000	5.000
41.010 (41.40)	12.60	Prise en charge par l'Etat des frais encourus par l'autorité de régulation indépendante en matière postale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	_	100:	
41.011 (41.40)	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission Nationale pour la Protection des Données".  (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.655.000	1.655.000	1.714.200
41.012 (41.40)	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Fonds national de soutien à la production audiovisuelle". (Crédit non limitatif)	40.000.000	40.000.000	33.333.000
41.013 (41.40)	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Autorité Luxembourgeoise Indépendante de l'Audiovisuel". (Crédit non limitatif)	_	588.750	724.095
41.014 (41.40)	08.40	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels. (Crédit non limitatif)	4.796.782	4.952.000	5.492.993
		Total de la section 00.8	55.544.798	56.191.540	50.708.046
	٠ '	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	ı	ı	

00.9 —	Commis	sion consultative des Droits de l'Homme			
Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2013 Compte provisoire	2014 Budget voté	2015 Projet de Budget
		Section 00.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg			
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	135.730	227.140	245.859
		Détail:       213.328         1) Rémunérations de base       213.328         3) Charges sociales patronales       29.013         4) Allocations de repas       3.518         Total       245.859			
11.130	01.10	Total	894	2.775	1.200
(11.12) 12.000 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers	5.850	4.875	5.000
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	76	100	100
12.011 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	5.758	7.200	9.000
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau	8.698	6.300	
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .	1.615	1.500	_
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	719	500	400
12.100 (12.11)	01.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.312	1.000	100
12.120 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	_	2.700	1.200
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication	1.638	2.500	_
12.190 (12.30)	01.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice)	3.706	2.700	3.500
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)			8.100
		<u>Détail</u> :			
		1204 Frais de bureau			
		1213 Frais de publication 800			
		Total			

25.060   01.43   Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	00.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme									
(35.00) (Crédit non limitatif)	(Code	Code fonct.	Libellé	Compte	2014 Budget voté	2015 Projet de Budget				
		01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	4.435	5.400	8.400				
Total du département 00			Total de la section 00.9	188.431	264.690	282.859				
			Total du département 00	167.368.741	169.955.461	171.955.610				
					ì					

# Tableau récapitulatif:

# Regroupement comptable des dépenses du ministère d'Etat

Code	Classes de comptes	2013 Compte provisoire	<b>2014</b> Budget voté	<b>2015</b> Projet de Budget
10	Dépenses non ventilées	48.636.992	50.660.782	49.766.672
11	Salaires et charges sociales	37.200.486	40.502.315	41.284.296
12	Achat de biens non durables et de services	21.948.047	18.155.411	27.043.93
31	Subventions d'exploitation	8.082.197	7.950.000	8.370.00
33	Transferts de revenus aux administrations privées	3.231.167	3.197.723	2.827.41
34	Transferts de revenus aux ménages	191.111	220.480	220.48
35	Transferts de revenus à l'étranger	72.434	72.900	75.90
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	46.451.782	47.195.850	41,264,28
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	1.554.525	2.000.000	1.102.62
	Total	167.368.741	169.955.461	171.955.61

427

30.4 - Gouvernement Article Code 2013 2014 2015 (Code fonct. Libellé Compte Budget voté Projet de écon.) provisoire Budget 30 - MINISTERE D'ETAT Section 30.4 — Gouvernement 74.000 01.10 Acquisition de véhicules automoteurs..... 30.000 (74.10)74.010 01.10 5.000 5.000 Acquisition de machines de bureau ..... (74.22)74.020 01.10 Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais (74.22)accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)..... 23.237 14.270.000 16.951.860 74.040 01.10 Acquisition d'équipements spéciaux ..... 4.992 3.000 33.000 (74.22)74.050 01.10 Service information et presse : acquisition d'équipements (74.22)informatiques ..... 26.286 30.000 20.000 74.060 01.10 Service information et presse : acquisition de logiciels, brevets et (74.40)autres biens incorporels..... 23.862 25.000 25.000 74.310 13.90 Computer Emergency Response Team: acquisition et installation (74.22)d'équipements spéciaux; frais accessoires ..... 149.753 75.000 50.000 74.315 13.90 Dépenses d'investissements en relation avec l'élaboration et la (74.22)mise en oeuvre du plan gouvernemental "Digital Lëtzebuerg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)..... 100.000 Total de la section 30.4..... 17,184,860 228.130 14.438.000 Section 30.5 — Conseil économique et social 74.010 01.10 Acquisition de machines de bureau ..... 9.361 1.000 1.000 (74.22)74.020 01.10 Acquisition d'installations de télécommunications..... 2.000 2.000 (74.22)74.040 01.10 Acquisition d'équipements spéciaux ..... 40.049 3.000 3.000 (74.22)Total de la section 30.5..... 49.410 6.000 6.000

30.6 —					
Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2013 Compte provisoire	2014 Budget voté	2015 Projet de Budget
		Section 30.6 — Haut-Commissariat à la Protection Nationale			
74.301 (74.22)	02.00	Frais d'acquisition pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	_	1.000	1.000
74.305 (74.22)	02.00	Frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication	16.907	12.000	12.250
		Total de la section 30.6	16.907	13.000	13.250
		Section 30.7 — Cultes			
52.004 (52.10)	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	46.257	100	100
		Total de la section 30.7	46.257	100	100
		Section 30.8 — Médias et Communications			
51.050 (51.20)	08.40	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		100	100
61.011 (41.40)	08.40	Participation de l'Etat aux frais d'investissement de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.374.392	100;	100
74.010 (74.22)	08.40	Acquisition de machines de bureau		2.500	2.500
74.011 (74.22)	08.40	Conseil National des Programmes: acquisition de machines de bureau	_	100	-
74.040 (74.22)	08.40	Acquisition d'équipements spéciaux	11.241	15.000	15.000
74.041 (74.22)	08.40	Conseil national des programmes: acquisition d'équipements spéciaux	3.900	100	_
		Total de la section 30.8	3.389.533	17.900	17.700
į					

30.9 —		sion consultative des Droits de l'Homme			
Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2013 Compte provisoire	2014 Budget voté	2015 Projet de Budget
		Section 30.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg			
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	1.148	1.500	1.500
		Total de la section 30.9	1.148	1.500	1.500
		Total du département 30	3.731.385	14.476.500	17.223.410

# Tableau récapitulatif:

## Regroupement comptable des dépenses du ministère d'Etat

Code	Classes de comptes	2013 Compte provisoire	<b>2014</b> Budget voté	<b>2015</b> Projet de Budget
51	Transferts de capitaux aux entreprises		100	100
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	46.257	100	100
61	Transferts de capitaux à l'administration centrale	3.374.392	100	100
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	310.736	14.476.200	17.223.110
	Total	3.731.385	14.476.500	17.223.410

Annexe

Relevé des mesures de redressement des comptes publics

(en milliers d'euros)

	(en miliers d'euros			
	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Ministère d'Etat	1.305	1.445	1.067	1.752
Ministère des Affaires Etrangères et européennes	1.616	1.718	1.857	1.936
Ministère de la Défense	-2.237	995	2.180	2.609
MAE Direction de la Coopération et de l'action humanitaire	0	3.243	3.477	3.848
Ministère de la Culture	3.760	6.080	6.230	6.280
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	1.344	1.838	1.890	2.238
Ministère des Finances	13.559	36.401	41.426	41.243
Ministère de l'Economie	10.393	11.195	11.165	11.725
Ministère de la Sécurité Intérieure	2.028	1.979	2.132	2.517
Ministère de la Justice	961	1.033	1.169	1.444
Ministère de la Fonction publique et de la réforme administrative	7.129	7.216	7.216	7.216
Ministère de l'Intérieur	22.954	39.770	39.511	40.249
Ministère de l'Education nationale	2.491	30.458	32.953	33.214
Inistère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région	44.476	83.078	96.110	108.330
Inistère des Sports	89	434	444	449
Ministère de la Santé	1.638	3.393	10.083	8.683
Ministère du Logement	6.596	8.233	7.511	5.847
Ministère du Travail	6.732	37.212	55.522	67.642
Ministère de la Sécurité Sociale	6.755	8.779	12.671	15.686
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des Consommateurs	1.516	3.879	4.316	4.524
Ministère du Développement durable et des Infrastructures		18.020	25.220	29.720
MDDI – Environnement	l I	4.488	5.303	16.636
Ministère de l'Egalité des Chances		147	252	264
Total Administration centrale	146.051	311.034	369.704	414.051
Total Sécurité Sociale	45.632	58.169	82.007	95.529
Total des mesures retenues de la révision des dépenses	191.683	369,203	451.711	509.580

# A) Incidence financière, en termes d'économies, des mesures de restructuration budgétaires sur les recettes et les dépenses de l'Administration centrale

## 00/30 Ministère d'Etat

(en milliers d'euros)

				(cir illillicis d'edit	
No.	Mesures	2015	2016	2017	2018
1	Suppression du Mémorial C et réduction de l'impression des autres exemplaires	n. d.	n. d.	n. d.	n.d.
2	Réduction des frais de route et de séjour à l'étranger	23	47	73	101
3	Réduction des frais pour évènements de la vie sociale	40	83	129	179
4	Optimisation de la ligne de conduite dans le cadre de contentieux	16	32	50	68
5	Coût des ordres nationaux : Révision des règles d'attribution	12	24	36	50
6	Fusion comités directeurs en un seul « Comité du souvenir »	2	5	7	10
7	Limitation des frais d'élections et référendums	500	500	0	500
8	Subsides organisations professionnelles de la presse	10	20	20	20
9	Frais avis officiels	45	137	230	322
10	Réforme de la pige publicitaire	221	249	284	315
11	Commission protection des données	130	135	140	140
12	Autorité luxbg.indépendante de l'audiovisuel : Recettes	48	48	48	48
13	Réduction des frais Radio 100,7	260	165	50	0
	Total 00/30 Ministère d'Etat	1.305	1.445	1.067	1.752

# 01/31 Ministère des Affaires Etrangères et européennes (MAE)

(en milliers d'euros)

				(en mimer	s d'euros)
No.	Mesures	2015	2016	2017	2018
14	Réduction de l'assistance technique et économique (Dépense				
	éligible à l'Aide publique au développement et donc compensée				
	par une augmentation correspondante de la dotation et des				
	dépenses des fonds de la coopération au développement)	700	700	700	700
15	Réduction des contributions en matière de contributions				
	volontaires	125	185	295	405
16	Surtaxe sur les passeports d'urgence	151	160	190	160
17	Augmentation du prix des légalisations et des apostilles	294	294	294	294
18	Augmentation de la participation des agents dans le cadre de leur				
	indemnité de poste et de logement	35	35	35	35
19	Augmentation des surfaces louées à des externes à l'Immeuble				ĺ
	administratif à Bruxelles après la Présidence luxembourgeoise	0	33	33	33
20	Augmentation de la taxe de délivrance de titres de séjour	240	240	240	240
21	Encadrement des demandeurs de protection internationale en vue				
	de la promotion du retour volontaire	71	71	70	69
	Total 01/31 Ministère des Affaires Etrangères	1.616	1.718	1.857	1.936